

2D-DOC



Date de facture 20/06/2025
N° de facture 11863137780625

Remise à Zéro 19/07/2025
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.64399053
N° de ligne 06 21 23 07 44

M PIECOURT EMMANUEL
125 HAMEAU DE LAMADELEINE
82270 MONTPEZAT DE QUERCY

Bonjour, voici votre facture du 20 juin 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 4 juillet 2025		22,99
Vos services fournis par votre opérateur	12,49	14,99
Vos abonnements, forfaits et options	12,49	14,99
Vos communications (du 20/05 au 19/06)	0,00	0,00
Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement		8,00
Montant de la facture soumis à TVA	12,49	14,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,50
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		12,49

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Votre facilité de paiement pour votre équipement

Le montant restant dû après cette mensualité sera de 136,00€, soit 17 mensualités.

Rappel : vous avez souscrit une facilité de paiement (E0040471121007) de 24 mensualités de 8,00€ d'un montant total de 192,00€.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre facilité de paiement dans la rubrique Mon Compte sur bouygues telecom.fr.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150VB5LZ28



Utilisateur de la ligne EMMANUEL PIECOURT		Numéro de la ligne 06 21 23 07 44	Annexe de la facture 11863137780625		
			%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur				12,49	14,99
Vos abonnements, forfaits et options					14,99
Pour le mois à venir (du 20/06 au 19/07)					
· Série spéciale sans eng. 130Go 5G av. smartphone			20,00	19,16	22,99
· Economie B.iG			20,00	-6,67	-8,00
Vos communications (du 20/05 au 19/06)					0,00
décomptées de vos forfaits					
· 03:47:04 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24					
· 79 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24					
· 8 Go 292 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal					

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

14,99

Utilisateur de la ligne
EMMANUEL PIECOURT
Numéro de ligne
06 21 23 07 44



Détail de votre facture du 20 juin 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
20/05	137 Mo 204	France	0,000
21/05	6 Mo 082	France	0,000
22/05	139 Mo 531	France	0,000
23/05	164 Mo 065	France	0,000
24/05	153 Mo 333	France	0,000
25/05	26 Mo 883	France	0,000
26/05	200 Mo 842	France	0,000
27/05	339 Mo 117	France	0,000
28/05	399 Mo 782	France	0,000
29/05	601 Mo 430	France	0,000
30/05	124 Mo 389	France	0,000
31/05	36 Mo 524	France	0,000
01/06	11 Mo 421	France	0,000
02/06	108 Mo 494	France	0,000
03/06	188 Mo 161	France	0,000
04/06	8 Mo 675	France	0,000
05/06	172 Mo 760	France	0,000
06/06	310 Mo 706	France	0,000
07/06	291 Mo 930	France	0,000
08/06	1 Go 723	France	0,000
09/06	580 Mo 106	France	0,000
10/06	513 Mo 707	France	0,000
11/06	24 Mo 414	France	0,000
12/06	694 Mo 363	France	0,000
13/06	95 Mo 219	France	0,000
14/06	181 Mo 670	France	0,000
15/06	157 Mo 924	France	0,000
16/06	54 Mo 433	France	0,000
17/06	955 Mo 363	France	0,000
18/06	47 Mo 966	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.